

PROGRAMME DE FORMATION

PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION B1-B1V-B2-B2V-B2V ESSAI-BC-BR BE ESSAI-BE MESURE- BE VÉRIFICATION (INITIALE)


PROGRAMME DE FORMATION


PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

BASSE TENSION B1-B1V-B2-B2V-B2V ESSAI-BC-BR

BE ESSAI-BE MESURE- BE VÉRIFICATION (INITIALE)



- Durée : 21H (3 jours) 
- Nombre de personne : 4 à 12 participants
- Date de formation : A définir avec l'entreprise ou en fonction du calendrier
- Lieu : Intra-entreprise ou Salle de formation

- Public : Personnel devant effectuer ou encadrer des opérations d'ordre électrique sur des équipements et Installations électriques basse tension 
- Pré-requis : Avoir des compétences en électricité dans le domaine Basse Tension, résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle - Différencier les grandeurs électriques - Identifier les équipements électriques - Savoir lire un schéma électrique

Formation accessible aux personnes handicapées, au cas par cas après entretien.

A noter : le retour du devis doit se faire 15 jours avant la date de formation, après récupération du bon de commande.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Avoir les connaissances des **méthodes** et **procédures** à mettre en œuvre pour intervenir sur des **équipements** et **installations électriques** en basse tension dans les meilleures conditions de sécurité et de continuité de service.
- Permettre à l'employeur de délivrer les **titres d'habilitation**.



PROGRAMME DE LA FORMATION :

La réglementation :

- Le code du travail
- Le champ d'application - La norme NF C 18.510
- Les recueils UTE
- Les acteurs de prévention
- Les différentes opérations
- L'environnement de travail
- Les habilitations électriques
- Rôle des acteurs dans le domaine électrique

La prévention des risques électriques :

- La prévention par la réglementation
- La prévention par la normalisation
- La prévention par la protection des contacts directs
- La prévention par la protection des contacts indirects
- La prévention par l'utilisation d'outillage électrique adapté

Sensibilisation aux risques électriques :

- L'accident du travail
- Les statistiques des accidents d'origine électrique
- Les causes d'accident d'origine électrique
- Les effets du courant électrique
- Le comportement en cas d'accident électrique
- Le comportement en cas d'incendie d'origine électrique

Opérations dans l'environnement :

- Généralités
- Les différentes zones
- Les différents travaux
- Les conditions atmosphériques

PROGRAMME DE FORMATION**PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE****BASSE TENSION B1-B1V-B2-B2V-B2V ESSAI-BC-BR****BE ESSAI-BE MESURE- BE VÉRIFICATION (INITIALE)****MÉTHODE****PÉDAGOGIQUE :**

- Programme et contenu de la formation conformes à la norme NF C 18-510
- Exposés théoriques, mises en situation pratiques, études de situations et partage d'expériences.
- Évaluations pratique et théorique (QCM).

ATTRIBUTION FINALE :

- Attestation individuelle de formation
- Avis d'habilitation remis à l'employeur

VALIDATION :

- QCM
- Pratique

MAINTIEN DES**CONNAISSANCES :**

- Tous les 3 ans

Les intervenants en TBT et BT :

- Généralités sur les interventions en TBT et BT
- Les personnes chargées des interventions
- La préparation de l'intervention et la protection des intervenants
- Les différentes interventions

Appareillage électrique BT et HT:

- Les différents appareillages électriques BT
- La fonction séparation
- La fonction de protection
- La fonction de commande

Application aux opérations d'ordres électriques :

- La consignation et la déconsignation
- L'analyse des risques
- La préparation des travaux
- Les essais, mesurages, vérifications et manœuvres
- Les travaux hors tension avec ou sans voisinage
- Le respect des consignes du chargé d'exploitation et instructions de sécurité
- La rédaction des documents.

Travaux pratiques et évaluation des connaissances :

- Contrôle des processus mis en œuvre dans l'établissement
- Mise place d'exercices pratiques
- Mise en situation réelle des stagiaires
- Evaluations pratiques

-----> Références Réglementaire :

- Articles R4544-9 et R4544-10 du Code du Travail Norme NF C 18-510 de l' U.T.E.